

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Montluçon

Introduction

Hébergé sur le site de la FUB, ce questionnaire concerne essentiellement les déplacements à vélo. Cyclopède rappelle que l'association agit pour l'ENSEMBLE DES DEPLACEMENTS DOUX, piétons en premier.

L'efficacité et l'acceptation du vélo exige que les cyclistes et les piétons n'entrent pas en conflit.

Cyclopède insiste donc sur la première mesure de son manifeste : Etablir une NOUVELLE HIERARCHIE DES MODES DE DEPLACEMENT :

Marche à pied > Vélo > Transports en commun > Voiture personnelle

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Comptez vous formaliser une politique vélo à court + moyen + long terme

Prévoyez-vous d'en diffuser publiquement le calendrier de mise en place ?

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Comptez vous formaliser le comité vélo (acteurs / calendrier régulier) dans la continuité des réunions déjà en place ?

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer un réseau express vélo Quel serait votre calendrier de mise en place d'un réseau vélo ? (tel que celui demandé dans la mesure 2 de notre manifeste).

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Sera-t-il possible pour les habitants des communes périphériques de converger vers Montluçon en toute sécurité autrement qu'en voiture ?.

On entend régulièrement que Montluçon vit en grande partie en drainant les populations des communes extérieures.

Comment nous donnerons-nous les moyens de les faire accéder à Montluçon autrement qu'en voiture ?

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Envisagez-vous une modification de grande ampleur du schéma de circulation automobile qui

- Redonnerait de l'attractivité à certaines zones que la circulation automobile a fait dépérir ?

- Rendrait compétitifs les modes de déplacement doux

Action n°6 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre

cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. En accord avec la mesure 7 de notre manifeste, prévoyez-vous de généraliser le 30km/h en ville ?

Quelles méthodes / aménagements efficaces comptez-vous mettre en place pour faire respecter cette vitesse ?

Action n°7 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. De quelle manière envisagez-vous de limiter la pratique de dépôt / récupération en voiture aux portails des écoles qui non seulement engendre des embouteillages mais fait disparaître également tous les échanges humains ?

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé Quels équipements prévoyez-vous d'installer pour un stationnement sécurisé dans les gares ?, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Connaissez-vous le programme Alvéole ? Envisagez-vous d'en profiter ?

Action n°9 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Connaissez-vous précisément l'offre de stationnement vélo actuelle ?

Considérez-vous comme évident que l'on puisse stationner autant de vélos que de voitures individuelles, sans nuire à la circulation des piétons ?

Action n°10 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Quel est votre calendrier prévu pour le large dégagement de la visibilité devant chaque passage piéton ?

Quels aménagements y prévoyez-vous ? (arceaux vélo, avancée de trottoir au niveau du passage piéton ...)

Action n°11 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Quelle autre mesure incitative prévoyez-vous de prendre ?

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Comment comptez-vous inciter et aider les enfants à se déplacer à vélo ?

Action n°13 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Pouvez-vous décrire ici votre expérience de la circulation "utilitaire" à vélo dans Montluçon ? (autre que sport ou promenade)

Action n°14 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Comment envisagez-vous de favoriser les trajets scolaires autrement qu'en voiture ?

Action n°15 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable
Envisagez-vous de faire circuler des agents de surveillance / verbalisation aux endroits où le stationnement n'est pas payant mais souvent gênant pour les usagers des trottoirs ?.

Envisagez-vous d'interdire le stockage des poubelles sur les trottoirs étroits ?

Comment prévoyez-vous de faire respecter cette interdiction et la "sanctuarisation des trottoirs" demandée en mesure 1 de notre manifeste ?

Action n°16 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

- *Envisagez-vous de communiquer sur les déplacements à vélo, autres que d'agrément (sport / loisir)*

- *Envisagez-vous une communication efficace sur les double-sens cyclables qui font débat auprès d'une population encore peu réceptive ?*